

Délibération n°2025-05-01

Date 23/06/2025

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°294

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 24/06/2025 et publié le 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize juin 2025, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZÉ procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les immeubles sis :

17 Rue du Villers

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis :

17 Rue du Villers

de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

*NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, n° 20021264).*

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date **23/06/2025**

Délibération n°2025-05-02

Département du Nord  
 Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°295

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 24/06/2025 et publié le 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize juin 2025, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents :** M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

**Étaient absents :** Mme Emilie MAROUZÉ procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Fixation des tarifs pour la fête nationale du 14 juillet**

Le Maire propose à l'assemblée les prix suivants :

Kir vin blanc cassis ou pêche	2,50 €
Kir pétillant cassis ou pêche	3 €
Picon Bière	3 €
Bière pression	2,50 €
Bière 1664	3 €
Bière sans alcool	2,50 €
Jus de fruit, Ice Tea, Coca-Cola, Perrier	2,50 €
Eau minérale 0,50 l.	1 €
Champagne, la coupe	3,50 €
Champagne, la bouteille	23 €
Méthode « Blanc de blancs », la coupe	2,50 €
Méthode « Blanc de blancs », la bouteille	15 €
Vin rosé ou Bordeaux, le ballon	2 €
Vin rosé ou Bordeaux, la bouteille	12 €
Sandwich simple (grillade, merguez, saucisse ou knacki)	3,50 €
Sandwich composé (avec crudités)	4,50 €
Sandwich double (deux grillades, etc.)	6 €
Sandwich deux pièces knacki	3 €
Sauces offertes	

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
 Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Jérémy RICHARD



Délibération n°2025-05-03

Date 23/06/2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2025  
Reçu en préfecture le 25/06/2025  
Publié le  
ID : 059-215906041-20250623-2025\_05\_0003-DE

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°296

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 2	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 24/06/2025 et publié le 24/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du treize juin 2025, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZÉ procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Tarifs repas, boissons de la fête communale

Le Maire propose à l'assemblée les prix suivants :

Kir vin blanc	2 € 50
Kir pétillant	3 €
Martini	2 € 50
Picon Bière	3 €
Bière pression	2 € 50
Bière 1664	3 €
Jus de fruit, Ice Tea, Coca-Cola, Perrier	2 € 50
Champagne, la coupe	3 € 50
Champagne, la bouteille	23 €
Méthode « Blanc de blancs », la coupe	2 € 50
Méthode « Blanc de blancs », la bouteille	15 €
Vin rosé ou Bordeaux, le ballon	2 €
Vin rosé ou Bordeaux, la bouteille	12 €
Eau minérale, la bouteille (un litre)	1 € 50

Repas adulte	19 €
Repas enfant	8 €
Petit plateau apéritif (charcuterie, fromage)	6 €
Grand plateau apéritif (charcuterie, fromage)	12 €

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD

